**RESUME : PROJET DE LOI 6242**

Le projet de loi 6242 a comme objet d’exécuter et de sanctionner plusieurs règlements communautaires relatifs aux installations contenant certains gaz à effet de serre fluorés. Il a pour objet de permettre au ministre compétent d’agir dans le domaine de la protection de la couche d’ozone, selon les modalités fixées par le cadre réglementaire européen.

Le projet de loi vise à définir la procédure de certification nationale pour les acteurs du domaine des installations contenant des gaz à effet de serre fluorés et les contrôles s’y appliquant. A ces fins, il précise l’autorité compétente pour l’exécution des règlements (CE), les organes ainsi que les pouvoirs et prérogatives de contrôle et les peines en cas d’infractions aux dispositions des règlements (CE).